

Protocole sanitaire favorisant la première étape du déconfinement Ecole Maternelle Wicar

Suivant les préconisations du conseil scientifique COVID-19 et les demandes institutionnelles, un accueil particulier des élèves est mis en place à partir du 12 mai 2020. Il s'agit de prendre alors en compte une situation exceptionnelle et de travailler à l'équité de l'encadrement des enfants

Ce protocole sanitaire établit donc, pour chaque acteur dans ce déconfinement (corps enseignant, parents ou enfants), les actions mises en place pour respecter des conditions sanitaires optimales et les engagements à tenir.

Les enfants à risque ne peuvent être accueillis à l'école, les personnels à risque ne sont pas tenus d'assurer l'enseignement en présentiel.

I. Les mesures à prendre avant d'arriver à l'école et au retour de l'école

Afin d'éviter le retour ou la propagation du virus, l'engagement des parents est nécessaire.

- Chaque parent doit surveiller l'apparition d'éventuels symptômes liés au COVID-19 (cf. Annexe 1, la température de l'enfant doit être inférieure à 37,8°)

Tout enfant présentant ces symptômes ou ayant une suspicion de COVID-19 dans sa famille ne peut être mis à l'école. L'école doit en être informée et les parents doivent se rendre chez le médecin pour établir un justificatif permettant le retour en classe de l'enfant, si cela est possible.

-Le matériel collectif ne sera plus à disposition des élèves qui disposeront de leur propre matériel de travail (fourni par l'école). Etant inutile de multiplier la circulation du matériel, le matériel restera en classe, à la place attitrée de l'élève.

-Avant le départ pour l'école, chaque enfant doit se laver les mains (Annexe 2). De retour de l'école, ce même geste est nécessaire. Vous pouvez également laver les vêtements de votre enfant, et envisager une toilette totale.

-Pour les élèves de l'école maternelle, le port du masque est à proscrire.

-Une fois devant l'école, chaque **parent déposera son enfant à la porte**. Il sera accueilli par un enseignant. Il ne peut y avoir d'attroupement devant l'école. La distanciation sociale de 1 mètre entre les personnes est attendue de votre part.

-Les horaires de l'école sont modifiés afin d'éviter tout brassage des élèves, ou d'empêcher un regroupement de parents trop important à l'entrée de l'école.

	GS 1 Mme Adelski	GS 2 Mme Militar	MS/PS	PS	PS TPS
Entrée Matin	8h20	8h20			
Sortie Midi	12h00	12h00			
Entrée A-M	13h50	13h50			
Sortie A-M	16h30	16h30			

Chaque parent s'engage à respecter ces horaires, afin d'assurer la sécurité de tous. Les portes fermeront à 8h45.

Aucun accueil ne se fera après les horaires d'entrée sauf cas particulier.

ENTREES

LE MATIN ET L'APRES MIDI

Les enseignantes sont présentes à 8h20 et 13h50 dans leur classe. Les élèves sont accueillis par la directrice à la porte de l'école, puis vont s'asseoir sur une petite chaise nominative (prénom sur la chaise) dans la salle de jeux du RDC. Une Atsem (Atsem1) est présente dans la salle de jeux pour l'installation et la surveillance des élèves. Une deuxième Atsem (Atsem2) monte les élèves par petits groupes de 4. Les élèves passent aux toilettes pour se laver les mains et rejoignent leur classe où l'enseignante les attend. A la fin de l'accueil des élèves, la rampe d'escalier, la porte, le bouton d'ouverture de la porte sont systématiquement désinfectés par une Atsem. Pour l'accueil de l'après-midi une seule Atsem sera nécessaire dans la salle de jeux pour surveiller puis accompagner les élèves, s'ils sont peu nombreux.

SORTIES

LE MIDI ET LE SOIR

Après lavage des mains des élèves, les classes descendent à tour de rôle avec leur enseignante.

Dans la Salle de jeux du RDC les élèves sont répartis par les enseignantes sur leur chaise attitrée, et sont appelés à tour de rôle par la directrice présente à la porte de l'école. Les enseignantes surveillent les élèves dans la salle de jeux pendant tout le temps de la sortie. Comme au moment de l'entrée, la rampe d'escalier, la porte, le

bouton d'ouverture de la porte, sont désinfectés à la fin de la sortie des élèves par une Atsem.

L'école, au cas par cas, veillera, et lorsque cela est possible, à accueillir et faire sortir les fratries aux mêmes horaires.

II. Les mesures prises sur le temps scolaire

A. Mesures d'ordre logistique

-Chaque enseignant, lors de la première journée de rentrée, sensibilise ses élèves aux gestes barrières contre le COVID-19. Ces gestes seront quotidiennement rappelés, pour éviter tout risque (cf. annexe 3).

-Chaque professionnel entrant dans l'établissement scolaire s'engage à respecter les gestes barrières (cf. annexe 4). Le port du masque est obligatoire pour tout le personnel de l'école ou pour toute personne souhaitant communiquer directement avec les enseignantes. **Les personnes étrangères au service ne sont pas autorisées à entrer dans les locaux.**

-Dès l'arrivée à l'école, l'enfant va se laver les mains avant son entrée en classe.

-Il dépose son manteau sur sa petite chaise nominative, installée dans le couloir du premier étage.

-Une distance de 1 mètre entre les personnes est à respecter. La disposition du mobilier de la classe est alors pensée en ce sens. Cette disposition, permettant de limiter les accès entre pairs ou à l'adulte, facilite un accueil agréable des élèves. La disposition est, par exemple, pensée de manière concentrique.

-Chaque enfant aura une place attitrée pour la journée, que lui indiquera son enseignant à son entrée en classe. Cette distanciation sociale est à tenir tout au long de la journée, y compris lors des récréations. Les déplacements dans les couloirs doivent donc s'effectuer en ce sens ; un déplacement en file indienne peut être envisagé par l'enseignant.

-Le matériel est individualisé. Le matériel collectif ne peut, pour l'instant, être envisagé.

-Les récréations et les passages aux toilettes sont échelonnés afin d'éviter tout brassage d'élèves, et de permettre la distanciation sociale demandée.

Récréations	GS 1	GS 2	MS	PS	TPS/PS
Matin	10h15-10h45	10h15-10H45			
A-M	15h15-15h45	15h15-15h45			

-En cas de reprise des autres classes, les créneaux seront modifiés et les temps de récréations raccourcis pour permettre à toutes les classes de pouvoir sortir de façon échelonnée. Si à l'usage, cette organisation des récréations ne convenait pas, elle pourrait aussi être revue par l'équipe pédagogique (changement de créneau ou d'horaire).

-Des mouchoirs à usage unique sont aussi mis à disposition des enfants, avec des poubelles directement accessibles. Chaque enfant est invité à ramener sa boîte de mouchoirs.

- Le lavage des mains se fait avant l'entrée en classe, avant le retour de récréation, avant et après le repas et dès qu'il y a eu un éventuel contact avec des liquides organiques. Le savon est donc prévu en quantité suffisante.

-L'accueil des élèves se fait en groupe restreint. Dix élèves au maximum sont accueillis au sein d'une même classe, suivant les possibilités de faire respecter ces règles d'hygiène.

-Les portes internes à l'établissement restent ouvertes pour éviter d'avoir à toucher toute poignée.

-Sont mis à disposition, au sein des classes, du gel hydroalcoolique (qui ne peut être proposé aux élèves, le comité scientifique préférant l'usage du savon), des serviettes en papier à usage unique, des lingettes désinfectantes virucides pour le nettoyage de certains objets quand cela est nécessaire.

-A chaque sortie de classe, les fenêtres seront ouvertes afin d'aérer largement l'espace-classe le plus longtemps possible et au minimum 10 mn.

B. Mesures d'ordre pédagogique (corrélées aux recommandations sanitaires)

Pour assurer les règles sanitaires recommandées, et pour mener à bien la mission d'enseignement du professeur, l'organisation du travail de l'élève est pensée en deux temps : un temps de travail à l'école, et un temps de travail à la maison.

Le travail proposé aux élèves a été réfléchi de manière collaborative par l'ensemble de l'équipe enseignante. Après concertation, l'équipe enseignante a décidé de la répartition qui suit :

- Concernant les **Petits et Tout petits**, Mesdames Hanicot et Desmulie continueront ensemble, le suivi pédagogique à distance. Madame Desmulie sera en renfort à l'école Boufflers les lundis, mardis, jeudis, et vendredis toute la journée. Madame Piette décharge de madame Hanicot, assurera le suivi pédagogique des 2 classes en distanciel, le lundi et le mardi.
- Concernant les **Moyens**, Madame Anagmar assurera la continuité pédagogique à distance de tous les moyens de l'école, y compris ceux de mesdames Adelski et Militar (Madame Anagmar a déjà un niveau de moyens).
- Concernant les **Grandes Sections**, Mesdames Adelski et Militar travailleront en présentiel à l'école Wicar les lundis, mardis, jeudis, et vendredis. Madame Anagmar assurera le distanciel pour les deux grandes sections de l'école bien évidemment en collaboration avec Mesdames Adelski et Militar, comme précisé en début de paragraphe.

-Pour la distribution de matériel, type fiche d'activités, le support ne sera pas forcément ramassé. Si l'enseignant a besoin de voir le travail de l'élève, la fiche sera déposée sur une table dédiée, pour éviter la proximité.

- L'usage de l'ordinateur n'est possible que s'il est à usage individuel ou si le matériel de désinfection est suffisant entre chaque passage d'élève.

- Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains (d'où l'importance du gel hydro-alcoolique au sein de la classe)

C. Protocole suivi si un élève ou un membre du personnel déclare des symptômes du COVID-19

Etape 1 :

Afin de protéger au mieux l'ensemble des élèves, si une toux subite ou une fièvre se déclenche, l'enseignant, porteur d'un masque et de gants, isolera l'enfant concerné dans un lieu sécurisé et rassurant, et contactera immédiatement les parents qui viendront chercher leur enfant.

Etape 2 :

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- Eviter les contacts.
- Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région : **03 20 30 58 00** ou **0800 130 000**

Circonscription Lille 1 Centre

L'enfant ne pourra être accepté de nouveau à l'école sans le résultat négatif du test de dépistage. Il restera à l'isolement au domicile pendant 14 jours. Il pourra reprendre après présentation d'un certificat médical.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

Etape 3 :

Les enfants, camarades de l'élève susceptibles d'être malades, changeront de salle pour permettre un nettoyage approfondi de la classe, avant de pouvoir y retourner.

Etape 4 :

Le directeur ou la directrice signalera ce fait à l'Inspecteur de circonscription qui en informera la Mairie et le Médecin-Conseil afin de préciser les suites à donner.

Etape 5 :

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

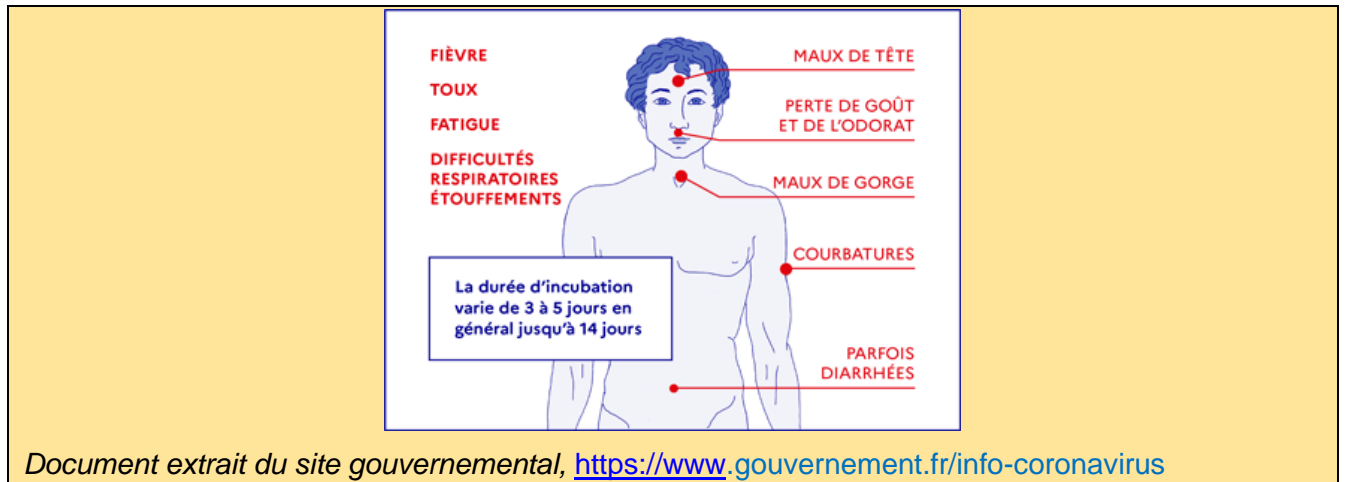
S'il s'agit d'un adulte qui présente des symptômes du COVID-19, il s'éloignera effectivement de toute personne et rentrera chez lui, si son état le permet.

Charte et annexes à consulter ci-dessous

Charte des engagements à respecter de la part des différents acteurs, afin d'assurer des conditions sanitaires optimales, lors de la reprise

Engagement des parents	Engagements de l'équipe éducative	Engagement municipal
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une vigilance accrue quand à l'apparition de symptômes liés au COVID-19 - Assurer le lavage des mains de l'enfant avant de se rendre à l'école - Maintenir la distanciation sociale aux abords de l'école. - Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école. - Assurer le lavage des mains de l'enfant (ou envisager même une toilette totale) au retour de l'école - Prévoir en maternelle une tenue vestimentaire facile à utiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élèves aux gestes barrières contre le COVID-19, dès le premier jour de rentrée. - Assurer quotidiennement le respect de ces gestes barrières en ayant réfléchi : <ul style="list-style-type: none"> ✓ à la capacité d'accueil des élèves ✓ à l'organisation de l'espace ✓ à l'aménagement de l'emploi du temps pour éviter le brassage avec des élèves d'autres classes ✓ au matériel immédiatement disponible pour répondre aux besoins des élèves (mouchoirs à usage unique, place de la poubelle, gel hydroalccolique à proximité pour l'enseignant...) - Suivre le protocole en cas de suspicion de symptômes du COVID-19 <p>Tenir les parents informés de tout changement de situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le matériel nécessaire au respect des conditions d'accueil demandées : masques, gel hydroalccolique, mouchoirs à usage unique, produit pour pouvoir désinfecter immédiatement un éventuel matériel souillé - Assurer le nettoyage, la désinfection des locaux, des sanitaires, du matériel pédagogique, des « points de contacts » plusieurs fois dans la journée <p>Assurer le respect des règles sanitaires préconisées lors des temps périscolaires</p>

Annexe 1



Annexe 2



Annexe 3

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Annexe 4

Chaque professionnel entrant dans l'établissement scolaire s'engage à respecter ces gestes barrières (explicités en annexe 3). Pour cela, et en plus du respect, au quotidien, de ces règles :

- ✓ L'enseignant veillera à se laver les mains immédiatement les mains en arrivant à l'école, puis régulièrement lors de la journée.
- ✓ Il portera systématiquement un masque s'il ne peut, exceptionnellement, garantir un mètre de distance à l'égard de ses élèves.
- ✓ Dans la salle des maîtres, toute vaisselle utilisée sera individuelle et marquée au nom de l'enseignant.
- ✓ L'usage du matériel à disposition devra être nettoyé après chaque utilisation (la porte du micro-ondes, les touches de l'imprimante, ...)

ANNEXES DE LA MAIRIE DE LILLE

L'ENTRETIEN DES LOCAUX PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Point à préciser par la mairie de Lille sur site

LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE PERISCOLAIRE

Point à préciser par la mairie de Lille sur site